



AVIS TRIMESTRIEL N° 01-2018

DE LA COMMISSION DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DU SENEGAL (CDP)

La Commission de protection des données personnelles (CDP), autorité administrative indépendante, instituée par la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008, est chargée de vérifier la légalité de la collecte et du traitement des données personnelles des sénégalais et de s'assurer que toutes les précautions sont prises pour qu'elles soient sécurisées.

Dans cette perspective, au cours de ce premier trimestre de l'année 2018, et conformément à son programme d'activités annuel, la CDP a émis plusieurs appels à la déclaration aux responsables de traitements des secteurs public et privé, examiné plusieurs dossiers de demande d'autorisation, recueilli des plaintes et rendu visite à des acteurs clés dans le domaine de la protection des informations nominatives au Sénégal. Par ailleurs, la CDP a poursuivi ses missions de contrôle sur sites afin de vérifier la conformité avec la législation en vigueur des traitements de données personnelles mis en œuvre par les responsables de traitement.

Enfin, dans le cadre de la restructuration des services de la CDP, la Division de la Conformité a été créée au sein de la Direction des Affaires juridiques et du Contentieux. Cette Division a pour mission, entre autres, de mettre en place des outils de gestion de la conformité à la loi sur les données personnelles, notamment des guides sectoriels de conformité, des modèles contrats ou clauses-types, des normes simplifiées et des certifications.

Ainsi, conformément à l'article 43 du Règlement intérieur de la Commission, et après approbation de la Session Plénière, la CDP publie le présent Avis trimestriel sur les activités de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES ACTIVITES DECLARATIVES

Au cours de ce premier trimestre 2018, la CDP a accueilli **16** structures venues s'imprégner de la législation sur les données à caractère personnel.

La Commission a traité **53** dossiers, dont **35** déclarations et **18** demandes d'autorisation.

A l'issue des **03** sessions plénières tenues à la CDP, **35** récépissés de déclaration et **17** autorisations ont été émis.

La Commission a, en outre, envoyé des demandes d'explication, reçu des demandes d'avis, et émis des appels à déclaration :

- Demandes d'explication : **02**
- Demandes de suppression de données à caractère personnel : **02**
- Demande d'accès : **01**
- Nombre d'appels à déclaration : **25**
- Demandes d'avis : **03**
- Refus d'autorisation de traitement : **01**
- Plaintes reçues : **05**

11 - Observations /constats

L'examen des dossiers soumis à la CDP a permis de constater des manquements, dont les plus récurrents sont les suivants :

- **Manquements constatés sur les formulaires :**

Manquements	Structures	Observations
Traitements de dossiers médicaux de salariés par un personnel non habilité	NIYEL S.U.A.R.L	<p>La CDP a rejeté la demande de la société NIYEL S.U.A.R.L en raison du traitement des dossiers médicaux des employés par les services des Ressources humaines.</p> <p>La CDP rappelle, conformément à l'article 43 de la loi n°2008-12, que le traitement des données relatives à la santé doit être mis en œuvre par un professionnel de la santé.</p>
Utilisation d'un système de vidéosurveillance filmant des salariés en permanence	La pâtisserie « Les Ambassades »	La pâtisserie « Les Ambassades » a déplacé la caméra qui était installée dans la cuisine et qui filmait en permanence le personnel de cuisine.

12 - Demandes d'avis reçus par la CDP

Objet	Réponse de la CDP
Demande d'avis du Ministère de l'Intérieur relative à une campagne de sensibilisation pour le retrait des CNI,	Après délibération, la CDP a donné un avis favorable, sur le fondement de l'utilité publique, au Ministère de l'Intérieur pour procéder à la publication de la liste nominative des titulaires de la CNI.

<p>en utilisant les données personnelles (nominatives) des titulaires</p>	<p>Elle recommande au Ministère de l'Intérieur de publier les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom ; - Prénom(s) ; - Date et lieu de naissance ; - Lieu de retrait de la CNI
<p>Demande d'avis sur la notion d'atteinte à la vie privée</p>	<p>L'atteinte à la vie privée fait référence à toute violation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⊙ de l'intimité, ⊙ de la vie sentimentale, vie de famille ⊙ du domicile, ⊙ du secret des correspondances, y compris des paroles prononcées à titre privée ⊙ de l'image de la personne, des photos représentant une personne. ⊙ des convictions religieuses, politiques ⊙ des informations liées à l'état de santé. ⊙ Etc. <p>La loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 vise à lutter contre les atteintes à la vie privée susceptibles d'être engendrées par la collecte, le traitement, la transmission, le stockage et l'usage des données à caractère personnel.</p> <p>Dans ce cas de figure, la victime peut saisir la CDP ou s'il y a urgence, saisir le juge en référé.</p>

	<p>En effet, en vertu de l'article 363-bis de la Loi n°2016-29 du 08 novembre modifiant le Code pénal, est puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 500000 f à 5.000.000 f CFA, celui qui, au moyen d'un procédé quelconque, porte gravement atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en captant, enregistrant, transmettant ou diffusant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ; • en fixant, ou on enregistrant, ou en transmettant ou diffusant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.
<p>Demande d'avis relative au droit d'opposition de publication d'une photo sur Facebook.</p>	<p>Les démarches suivantes sont possibles pour l'interdiction de l'usage de votre photo par l'administrateur d'une page Facebook :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'opposer en demandant directement à l'administrateur de la page mis en cause la suppression immédiate. ▪ informer la CDP par plainte ou signalement via contactcdp@cdp.sn, en cas de refus de l'administrateur.

13 - Les structures appelées à déclarer leurs fichiers et bases de données :

Responsables de traitement/ Sous-traitants	Traitements
1. Global Money Network	Fichiers contenant des données personnelles
2. BBS Invest Sarl	Fichiers contenant des données personnelles
3. Entreprise Maminet Technologies	Fichiers contenant des données personnelles
4. Helio Media	Fichiers contenant des données personnelles
5. SEMACO	Registre des entrées et sorties et système de contrôle d'accès par badge
6. Cabinet FIDUCIA	Fichiers contenant des données personnelles
7. ABB Technologies S.A	Registre des entrées et sorties
8. SECU PLUS	Fichiers contenant des données personnelles
9. Banque de Dakar	Système de contrôle d'accès par badge
10. VISIOCONTACT	Fichiers contenant des données personnelles
11. FILYTECH	Fichiers contenant des données personnelles
12. Pharmalys	Système de contrôle d'accès par badge

13. SENSTOCK	Système de contrôle des entrées et sorties des sites du Port et de Mbao
14. Wafa assurance SA	Système de contrôle des entrées et sorties
15. Philip Morris Manufacturing Sénégal	Registre des entrées et sorties de la salle des serveurs
16. Terminaux Vraquiers du Sénégal	Registre des entrées et sorties
17. Al Amine Services	Fichiers contenant des données personnelles
18. Cabinet SMJDATA (Sénégal)	Fichiers contenant des données personnelles
19. COMTEL INGENIERIE	Fichiers contenant des données personnelles
20. Netsysteme Informatique	Fichiers contenant des données personnelles
21. SPS	Fichiers contenant des données personnelles
22. SEEV SARL	Fichiers contenant des données personnelles
23. DGID	Plateforme e-tax
24. ASEPEX	Fichiers contenant des données personnelles
25. CASINO	Fichiers contenant des données personnelles

14 - DECISIONS RENDUES PAR LA SESSION PLENIERE :

141 - Autorisations accordées :

Finalités des traitements	Nombre	Structures
Gestion de la base de données des clients et transfert des données vers un pays tiers	03	LONASE LA POSTE Wafa ASSURANCE VIE SA
Gestion du temps de présence des salariés par biométrie	03	NEUF SUARL SEMACO GIE GAINDE 2000
Webradio www.radiomisericordia.info	01	Radio Miséricordia
Gestion des Ressources Humaines	02	GIE GAINDE 2000 ABB Technologies SA
Plateforme d'inscription aux concours d'entrée à l'école des Douanes	01	Ecole des Douanes Sénégalaise
Support informatique pour les salariés	01	ABB Technologies SA
Accord de formation en matière de gouvernance entre l'employé et l'employeur	01	ABB Technologies SA
Envoi de campagne SMS marketing à des prospects dont les annonceurs ne peuvent identifier les données personnelles	01	Julaya

Plateforme e-commerce et de transfert d'argent (collecte de données relative aux utilisateurs du service)	01	MoneyTic Platform SARL
Etude sur la capacité et la volonté de payer pour un service d'électricité de qualité au Sénégal	01	Millenium Challenge Corporation (Sénégal)
Enquête sur la violence chez les jeunes à Dakar : Contexte, Facteurs et Réponses	01	Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU)
Collecte, analyse et restitution des consommations électriques via une plateforme web	01	AKILEE SA

142 - Récépissés délivrés :

Finalités	Nombre	Structures
Vidéosurveillance dans les établissements accueillant du public pour assurer la sécurité des biens et des personnes	17	<ul style="list-style-type: none"> • Council for Agricultural Research and Development (CORAF/WECARD) • ACADEMIE BILINGUE KIDS AMADOU ET FATOU (AKAF) • SMS GROUPE SARL • FLORMAR • SEMACO • PATISSERIE LES AMBASSADES • SOCIETE SENEGALAISE MAURITANIENNE DE COMMERCE (SMC)

		<ul style="list-style-type: none"> • FONDATION FREIDRICH-EBERT-STIFTUNG • Wafa ASSURANCE VIE SA • Wafa ASSURANCE SA • SENSTOCK (SIE DE MBAO) • SENSTOCK (SITE DU PORT AUTONOME DE DAKAR MOLE 8) • COMPLEXE KATY BEAUTE • PHILIP MORRIS MANUFACTURING SENEGAL (SIEGE SOCIAL) • PHILIP MORRIS MANUFACTURING SENEGAL (USINE) • TERMINAUX VRAQUIERS DU SENEGAL (TVS) • BANQUE DE DAKAR
Vidéosurveillance chez des particuliers	01	<ul style="list-style-type: none"> • PAPA GALLO DIACK
Base de données fournisseurs	01	<ul style="list-style-type: none"> • WAFACASH WEST AFRICA
Gestion des tombolas et tirages au sort	01	<ul style="list-style-type: none"> • WAFACASH WEST AFRICA
Registres des visiteurs agences et sièges	01	<ul style="list-style-type: none"> • WAFACASH WEST AFRICA
Gestion des mandataires rémunérés	01	<ul style="list-style-type: none"> • WAFACASH WEST AFRICA

Enquête sur l'état des lieux de l'industrie au Sénégal 2107	01	<ul style="list-style-type: none"> • Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)
Cheminage : recherche et restitution des biens perdus et retrouvés (CNI, passeport, documents divers, colis...	01	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau Seetalma
Traitement des données à caractère personnel des prestataires	01	<ul style="list-style-type: none"> • NIYEL SUARL
Traitement des données à caractère personnel des salariés et prospects sur le site internet www.niyel.com	01	<ul style="list-style-type: none"> • NIYEL SUARL
Traitement des données à caractère personnel des clients	03	<ul style="list-style-type: none"> • NIYEL SUARL • DEVERYWARE AFRIQUE SA • Banque de Dakar
Registre des entrées et sorties	02	<ul style="list-style-type: none"> • DEVERYWARE AFRIQUE SA • Secrétariat Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire (Primature)
Gestion des ressources humaines	02	<ul style="list-style-type: none"> • DEVERYWARE AFRIQUE SA • Banque de Dakar
Souscription des contrats d'assurance IARD	01	<ul style="list-style-type: none"> • Wafa Assurance SA
Mise en place d'un fichier des Anesthésistes réanimateurs avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail et lancement d'une enquête en	01	<ul style="list-style-type: none"> • Pharmalys SARL

ligne sur la prise en charge de la douleur post opératoire au Sénégal		
---	--	--

143 - Refus d'autorisation de traitement/ Rejet de déclaration de traitement :

Nbre	Intitulé du traitement	Responsables du traitement	Finalités du traitement	Motifs de refus ou de rejet
01	Traitement relatif aux données des salariés	NIYEL SUARL	Gestion administrative du personnel	La Session Plénière demande à NIYEL de faire recours à un médecin pour traiter les données de santé des salariés

II - LES PLAINTES ET SIGNALEMENTS

21 - Nombre de plaintes reçues :

Nbre	Plaignant	Mis en cause	Motifs	Observations
1	Les Sœurs GN et M. D	Mme M. F. T responsable de la page https://www.facebook.com/mamefily.t hiaw	Publication sur Facebook à des fins de marketing de photos faisant apparaître la plaque d'immatriculation du véhicule et l'adresse des plaignantes	Les photos concernées par les plaintes ont été supprimées suite à un courrier de demande de suppression envoyée par la CDP.
2	Association religieuse JAMHIYATU ANSAARUD – DIN	www.xibar.net	Utilisation de la photo du guide religieux de ladite association comme illustration d'un article de presse ne le concernant pas.	Suite à une lettre de demande de suppression, la photo a été enlevée, conformément à l'article 69 de la loi sur la protection des données personnelles
3 4 5	Mme. S.D Mme. L.D Mme M.C	seneporno.com	Publication de vidéos et photos compromettantes	Les plaintes ont été transmises au Procureur général de la Cour d'appel et à la Division Spéciale de Cybersécurité de la Police Nationale.

22. Nombre de demandes d'accès aux données personnelles

Nombre	Auteur de la demande	Mis en cause	Motif de la demande d'accès	Observations
01	B. T	AUCHAN RETAIL	Demande d'accès à des images du système de vidéosurveillance d'AUCHAN RETAIL	<p>Le responsable de traitement a informé le requérant, conformément à ses obligations légales, et dans les délais impartis de la suppression des données sollicitées.</p> <p>La CDP confirme, tout en notant la régularité de la procédure de demande d'accès, que la durée maximale de conservation des images du système de vidéosurveillance d'AUCHAN RETAIL est fixée à quinze (15) jours, conformément à sa déclaration du 29 décembre 2015.</p> <p>Par conséquent, la CDP note la régularité de la procédure de demande d'accès.</p>

22 – Liste des manquements signalés à la CDP:

Mis en cause	Motifs	Observations
FONDATION TRADE POINT SENEGAL	Utilisation d'un système de vidéosurveillance sans respecter l'obligation de formalité déclarative auprès de la CDP	En réponse au courrier de demande d'explication de la CDP, le responsable de traitement a déclaré le dispositif de vidéosurveillance. Le dossier est en cours de traitement.
AFRICAN ENTREPRENEUR SHIP CHALLENGE	Prospection directe sans le consentement de la personne concernée	La CDP a invité l'auteur du signalement à exercer son droit d'opposition afin de demander à ne plus recevoir de message de prospection, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008. Par ailleurs, la CDP a envoyé à l'entreprise incriminée un appel à déclaration de sa base de données des prospects.
FISHASENEGAL	Vidéo collectée de manière frauduleuse, puis diffusée sur les pages Facebook et Instagram de FishaSénégal	La vidéo a été supprimée à la demande de la CDP.
HACKEUR CYBERCRIMINEL	Usurpation d'identité et création d'un faux profil Facebook du Ministre de l'élevage	En raison des risques éventuels que peuvent engendrer de tels agissements, la CDP a transmis une plainte à la Division Spéciale de Cybersécurité (DSC), conformément aux dispositions de l'article 431-57 de la loi n°2016-29 du 08 novembre 2016 portant nouveau Code pénal.

HACKEUR CYBERCRIMINEL	Sextorsion et cyber chantage	Le dossier a été transmis à la DSC pour traitement.
PEDOPORNO GRAPHIE	Diffusion d'une vidéo à caractère pédopornographique sur les réseaux sociaux et OTT (Facebook, WhatsApp).	Suite au signalement, la CDP a envoyé une lettre de demande de suppression au Public Policy Director Africa de Facebook. Par ailleurs, la vidéo incriminée, particulièrement choquante, est une violation flagrante et grave des dispositions 431-34 à 431-36 de la Loi n°2016-29 du 08 novembre 2016 modifiant le Code Pénal. A ce titre, la CDP a saisi le Procureur de la République afin que de telles pratiques soient découragées et punies.

IV - LES MISSIONS DE CONTROLE

Au cours du premier trimestre 2018, la CDP a effectué deux (02) missions de contrôle sur site auprès des structures ci-après :

Décision	Date de la mission	Structures contrôlées	Traitements concernés

N°2017-015C/CDP du 20 janvier 2017	07 et 08 mars 2018	LA POSTE	Traitement relatif aux données des clients
N°2017-0013C/CDP du 10 novembre 2017	23 janvier 2018	AMERGER CASAMANCE	Système de vidéosurveillance

La mission de contrôle effectuée auprès d'AMERGER CASAMANCE a permis de relever des manquements à la législation :

- Surveillance des salariés sur leur position de travail contraire à la jurisprudence de la CDP, et plus particulièrement à la délibération N°2016-00238/CDP du 11 novembre 2016 de la Commission de protection des Données Personnelles, portant sur les règles d'installation et d'exploitation d'un système de vidéosurveillance dans les lieux de travail
- Modalités d'exercice des droits des personnes non formalisées
- Nombre d'affiches d'information de l'installation d'un système de vidéosurveillance insuffisant

Suite aux manquements constatés, la Session plénière de la CDP a recommandé, en l'état :

- D'autoriser le traitement, sous réserve des recommandations suivantes :
 - Réorienter les caméras, pour filmer les plans de travail (tables de production), et éviter de filmer les salariés en permanence sur leur lieu de travail ;
 - Formaliser l'exercice des droits des personnes (droit à l'information, droit d'accès, droit d'opposition et droit de rectification et de suppression).

Par ailleurs, la CDP décide que le récépissé ne sera délivré à Amerger Casamance que lorsqu'elle aura pris en compte les réserves posées par la Session plénière.

Par lettre, reçue par la CDP le 23 mars 2018, Amerger Casamance précise qu'elle a multiplié les affiches informant sur l'installation du système et informé le personnel de ses droits.

S'agissant de la réorientation des caméras installées, Amerger Casamance estime que, pour des raisons de sécurité des personnes, des produits et des outils de travail utilisant de l'ammoniac, sa mise en application poserait des problèmes par rapport aux objectifs visés.

Le dossier sera réexaminé par la Session plénière de la CDP, suite aux compléments d'information transmis par Amerger Casamance.

Concernant la mission sur site réalisée à La Poste, la Session plénière de la CDP n'a pas encore délivré ses observations.

V - COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Au cours de ce 1^{er} trimestre de l'année 2018, la Commission de protection des données personnelles a mené des actions de sensibilisation, de promotion et de vulgarisation de la loi sur les données personnelles.

Dérives d'un site à caractère pornographique

La Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) ayant reçu plusieurs plaintes de citoyens et de hautes autorités sur des cas de divulgation sans consentement de leurs données personnelles et d'atteinte à leur vie privée par un site internet à caractère pornographique, a pris les devants pour parer à de telles dérives. La Commission, dans un premier temps, a, par le biais, d'un communiqué, appelé à la cessation de telles pratiques. La Présidente de la Commission, a, par la suite, alerté le Gouvernement de la récurrence de telles dérives sur le site incriminé. La Commission s'est rapprochée de l'ARTP de même que les autorités de la Gendarmerie et de la Division Spéciale de la Cybersécurité, pour identifier l'administrateur dudit site. Enfin, la Commission a transmis le dossier aux autorités judiciaires.

Célébration de la Journée mondiale de protection des données personnelles

La CDP a convié des experts autour d'un panel sur le thème : "Le défi de la protection des données personnelles face aux usages du numérique". La cérémonie, qui s'est déroulée dans l'enceinte du Ministère de l'Intérieur, a vu la participation de plusieurs acteurs de l'écosystème numérique sénégalais. La genèse de la loi sénégalaise, ses dix ans d'existence, et ses limites ont été l'objet d'un examen sans complaisance et donné lieu à un plaidoyer, afin qu'elle soit modifiée pour s'adapter davantage aux défis de l'économie numérique au Sénégal, mais aussi au niveau mondial.

Formation des magistrats et acteurs de la Justice

Plus d'une trentaine de magistrats ont pris part, le Jeudi 15 Février 2018, à la formation portant sur la protection des données à caractère personnel. Cette session, qui s'inscrit dans le cadre de la vulgarisation de la loi sur la protection des données à caractère personnel, a pour but d'outiller les acteurs de la Justice pour une meilleure connaissance du cadre institutionnel et normatif de la protection des données personnelles. Elle a été, pour la Commission de protection des données personnelles (CDP), l'occasion de jeter les bases d'un partenariat dynamique entre la structure de régulation et l'Institution judiciaire.

Education au Numérique

Toujours dans le cadre de sa campagne "Éducation au numérique", la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) a animé, le 14 mars dernier, à l'île de Gorée, une session de sensibilisation à l'endroit des élèves de la Maison d'Education Mariama Ba. Cette manifestation, initiée par l'association des parents d'élèves et l'administration de l'école, a vu la participation de près de deux cent jeunes filles qui ont activement participé à la session qui a passé en revue les "risques et avantages des réseaux sociaux".

Défense des droits des consommateurs

Après la participation de la CDP au Forum "Les consommateurs face au numérique" organisé par l'ARTP à l'attention des associations des consommateurs, du 15 au 17 mars 2018 à Mbour, la Commission a également, à l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale des Droits des Consommateurs, pris part à une table ronde organisée par l'Association pour la Défense de l'Environnement et des Consommateurs (ADEC), le Jeudi 29 mars 2018, au Centre National de Formation et d'Action (CNFA) de Rufisque. Le thème de l'événement « Rendre les marchés du numériques plus équitables », a permis à la CDP de sensibiliser les populations, notamment les consommateurs, sur les enjeux liés au numérique, ainsi que sur les risques.

Visites de travail et de courtoisie

La CDP a également initié un important programme de visites de travail et de courtoisie aux différents acteurs clés de la sphère numérique sénégalaise, mais également aux autorités en charge de la protection des Sénégalais.

Dans ce cadre, la Présidente accompagnée des Directeurs des services Juridique, Technique et de la Communication, a, tour à tour, rencontré le Garde des Sceaux, Ministre de la justice le Professeur Ismaila Madior FALL, le Commissaire Pape Guèye de la Division Spéciale de la Cybersécurité de la Police nationale et le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, M. Abdoulaye Diouf Sarr, pour des échanges approfondis portant sur les défis liés aux enjeux du numérique. Ces rencontres ont été l'occasion de poser les jalons d'un partenariat et d'une coopération mutuellement bénéfiques.

Sensibilisation dans les médias

Fidèle à sa mission de sensibilisation, la CDP, via ses supports médiatiques (site internet et réseaux sociaux), a délivré des avis, communiqués et conseils sur la préservation des données personnelles. La commission a également fait des sorties dans la presse, suite à des interpellations sur des questions liées à la protection des données personnelles.

Le Professeur Mamoudou NIANE, Directeur des Affaires juridiques, de la Conformité et du Contentieux à la Commission de protection des données personnelles (CDP) a été l'invité de l'émission Hitech221 du Chroniqueur Tech, Basile Niane, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la protection des données personnelles. M. Ousseynou Thiam, Directeur de la Technologie, de l'Innovation et du Contrôle de la CDP a donné le point de vue de la Commission, sur la télévision DTV, à propos de la nouvelle application de reconnaissance faciale de Facebook. A l'occasion de la journée pour un Internet sûr, la Présidente de la CDP, Mme Awa Ndiaye, a accordé une entrevue à la RTS Télévision où elle est revenue sur la place prépondérante des données personnelles sur Internet.

VI - COOPERATION ET PARTENARIAT

a. Rencontre à Casablanca au Maroc le 22 Février 2018 sur la Protection des Données Personnelles

Dans le cadre de la coopération africaine, la Commission de protection des données personnelles (CDP) a pris part, à l'instar de ses homologues africains, à la Conférence internationale sur la protection de la vie privée et des données personnelles, organisée par la CNDP (Maroc) le 22 février 2018. Cette rencontre a permis d'aborder des thématiques tels que :

1. La protection des données personnelles en Afrique, état des lieux, défis, contraintes et opportunités
2. La protection de la vie privée et des données personnelles, un levier économique en Afrique
3. Comment l'Afrique peut-elle tirer profit des avancées technologiques sans risques d'atteinte à la vie privée des individus ?
4. L'impact du RGPD sur le continent africain

A l'issue des discussions, il a été retenu de développer des stratégies communes de prise en charge des incidences du RGPD sur le continent africain.

b. Assemblée Générale du Réseau Africain des Autorités de Protection des Données Personnelles (RAPDP) à Casablanca au Maroc le 23 Février 2018

Le RAPDP a tenu son Assemblée Générale le 23 février 2018, au Maroc, avec la participation de l'Afrique du Sud, du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali, du Maroc, du Sénégal, de la Tunisie. L'ordre du jour a porté sur :

- Le Bilan du Bureau sortant,
- La Révision des Statuts,
- Le Renouvellement du Bureau.

Le Président sortant a présenté son bilan en insistant sur les efforts de renforcement du réseau et les difficultés de mise en œuvre des activités prévues. Concernant les nouveaux Statuts, ils intègrent des innovations majeures par rapports aux anciens : la transformation du Réseau en une association internationale de droit marocain, la création d'un Secrétariat Permanent parmi les organes du Réseau,

la substitution de la présidence par ordre alphabétique par une élection, et la désignation du Maroc comme siège du RAPDP. L'adoption des Statuts a permis de procéder à la mise en place des organes du RAPDP.

A l'issue du scrutin, les Autorités suivantes sont investies :

- *Président : Burkina Faso*
- *1er Vice-président : Ghana*
- *2ème Vice-président : Cap-Vert*
- *Secrétariat Permanent : Maroc.*

Il a été également décidé qu'une subvention financière annuelle sera versée par chaque Etat membre, pour le fonctionnement du réseau.

c. 44^{ème} Réunion du Bureau du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE 108) :

La CDP a participé à la 44^{ème} Réunion du Bureau du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE 108) qui s'est tenue du 26 au 28 mars 2018, à Paris.

Les Etats parties à la Convention 108 ont examiné le Projet de Recommandation sur la protection des données relatives à la santé et le projet d'exposé des motifs de ladite recommandation.

Par ailleurs, le Bureau a discuté du projet de modernisation de la Convention 108, qui est toujours en instance de validation au sein du Comité du Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe. La Convention modernisée entrera en vigueur après cinq (5) ratifications d'Etats membres du Conseil de l'Europe.

En outre, les délégations ont été informées des travaux du groupe de travail au sein de l'ICANN sur la protection des données personnelles. Ces travaux portent essentiellement sur la conformité de la base de données « who is » par rapport au règlement général (RGPD).

Concernant le renouvellement du Bureau du Comité Consultatif, un appel à candidature sera prochainement lancé.

La prochaine réunion de la plénière se tiendra à Strasbourg, du 19 au 21 juin 2018.